



18 et 19 AOÛT 2018 SANCY-ARTENSE LARODDE 2018

(63 – Puy de Dôme)

Véhicules anciens, sportifs et Youngtimers

IMPORTANT : Les inscriptions se feront par date de réception au Club
Merci de retourner les documents suivants :

- Formulaire d'inscription,
- Engagement personnel (daté et signé avec la mention lu et approuvé),
- Fiche d'identité du véhicule,
- Bon de commande (daté, signé avec la mention lu et approuvé et accompagné du chèque de règlement),
- Règlement (1 exemplaire daté et signé avec la mention lu et approuvé),

- Copie du permis de conduire
- Copie de la carte grise
- Copie de l'attestation d'assurance
- Copie du contrôle technique valable
- Certificat médical de non contrindication à la conduite automobile de moins d'un an



TOUT DOSSIER IMCOMPLET SERA REFUSE

A l'adresse suivante : réception des dossiers avant le 16/08/2018

C.A.S.H. 63
Mr DAUVISIS Jacques
2 Bis Rue du Pas Roulant
19000 TULLE

ou par mail à jmd19000@gmail.com



Pour ceux ayant participé à la Montée de Banne d'Ordanche 2018, merci de nous l'indiquer :

J'ai participé

Je n'ai pas participé



**** NOUVEAUTES 2018 ****

Une vérification simplifiée, mais obligatoire aura lieu pour tous les véhicules, à savoir :

- **Un extincteur de 1 kg fixé au véhicule est obligatoire**
- **Présence dans chaque véhicule d'un gilet jaune et d'un triangle de signalisation**
- **Contrôle fixation batterie**
- **Etat des pneumatiques**
- **Etat des ceintures de sécurité**
- **Etat global du véhicule présenté**

Avant & pendant la Montée :

- **BREAFING OBLIGATOIRE POUR TOUS LES PILOTES à 8 h 30.**
- Départ impératif à 9 h 00 !!
- **Un bracelet chauffeur de couleur différente pour le samedi et le dimanche**
- Durant les montées, gardez **IMPERATIVEMENT** vos vitres fermées.
- Il n'y aura en aucune manière de double monte
- Lors de la redescente des voitures, les chauffeurs doivent aller au bout du parking et revenir **se garer à leur emplacement respectif dans les meilleurs délais**
 - ▶ **MERCI DE RESPECTER LES COULEURS DES CATEGORIES DES VEHICULES**
- Il est demandé aux chauffeurs qui redescendent vers la zone départ de ne perdre de temps en bavardage afin d'aller retrouver leur emplacement parking dans les meilleurs délais. Soyez sympa et pensez à ceux qui attendent pour faire la montée. Merci.
- En cas d'annulation valable (ex : certificat maladie ...) un remboursement pourra être envisagé moyennant une quote-part de 30€ restant à l'organisation.
- Tout refus d'inscription de la part de l'organisation sera incontestable sans que celle-ci n'ait à justifier de son refus.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

RESPONSABLE DU VEHICULE

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe / portable :

Adresse mail :

PERMIS DE CONDUIRE

N° permis de conduire :

Délivré le : par la Préfecture de :

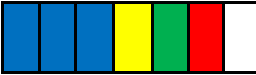

ACCES SITE

Afin de pouvoir participer à la manifestation « SANCY-ARTENSE / LARODDE 2018 » **chaque participant** doit remplir et signer la **décharge de responsabilité** ci-jointe et nous la renvoyer en même temps que le formulaire d'inscription.

FICHE D'IDENTITE DU VEHICULE

MERCI DE REMPLIR UNE FICHE PAR VOITURE

MARQUE VEHICULE :			MODELE :		
TYPE :		ANNEE :		CM³ :	
Puissance réelle moteur :			CH/DIN		
Avez-vous un numéro (type rallye) figurant sur les portières de votre véhicule : OUI - NON					
Si oui lequel ? :					
Avez-vous prévu d'arriver le vendredi soir : OUI - NON					
OBSERVATIONS PARTICULIERES : Important pour le speaker (ex : historique, série limitée, préparation, etc...)					
Si vous comptez venir avec un véhicule d'assistance merci de nous le préciser en le décrivant (ex : voiture + remorque ou camion plateau ...)					

Cadre réservé	
Nom :	
N° Véhicule	
GROUPE :	A B C D E F G
	
CLASSE :	1 2 3 4 5
	

OBLIGATOIRE

JOINDRE :

- Une copie de la carte grise / passeport + une photo du véhicule
- Une copie de l'attestation d'assurance de la voiture EN COURS DE VALIDITE
- Une copie du permis de conduire
- Une copie du contrôle technique

VEHICULES ADMISSIBLES

Ne seront admis que les véhicules suivants et de belle présentation :

- Tous véhicules immatriculés avant le 31/12/1992 (y compris youngtimer)
- Après 1992 : Véhicules très exceptionnels présentant un intérêt particulier sur présentation de dossier, après acceptation de l'organisation

[Les personnes retenues avec leurs véhicules pour cette manifestation recevront soit par courrier ou par e-mail une confirmation d'inscription dans les meilleurs délais.](#)

L'organisation se réserve le droit de refuser tout véhicule dont l'état ne correspondrait pas avec l'esprit de la manifestation.

**BON DE COMMANDE
SANCY-ARTENSE / LARODDE 2018**

Merci de cocher les cases concernées et remplir les montants correspondants

SANCY- ARTENSE LARODDE 2018		Nombre de voitures	Prix TTC	TOTAL TTC
<input type="checkbox"/> Inscription WEEK-END Samedi 18 Août 2018 + Dimanche 19 Août 2018	<ul style="list-style-type: none"> - un badge donnant accès à l'ensemble du site - un emplacement parc participants - toutes les sessions de roulage par plateaux - un trophée par voiture - 1 déjeuner / pilote par jour (*) - 1 bracelet conducteur 		140 € Par voiture	
<input type="checkbox"/> INSCRIPTION AVANT LE 10 Août 2018			120 € Par voiture	
1 – SOUS TOTAL				

SANCY-ARTENSE LARODDE 2018		Nombre de voitures	Prix TTC	TOTAL TTC
<input type="checkbox"/> Inscription JOURNEE Samedi -18 Août 2018 Ou <input type="checkbox"/> Inscription JOURNEE Dimanche 19 Août 2018	<ul style="list-style-type: none"> - un badge donnant accès à l'ensemble du site - un emplacement parc participants - toutes les sessions de roulage de la journée par plateaux - un trophée par voiture - 1 déjeuner / pilote par jour (*) - 1 bracelet conducteur 		80 € Par voiture	
<input type="checkbox"/> INSCRIPTION AVANT LE 10 Août 2018			70€ Par voiture	
2 – SOUS TOTAL				

REPAS SUPLEMENTAIRES	QUANTITE	Prix TTC	Total TTC
<input type="checkbox"/> Samedi midi		15 €	
<input type="checkbox"/> Dimanche midi		15 €	
3 – SOUS TOTAL			

TOTA GENERAL (=1+2+3)

J'accepte de me conformer au règlement de « Sancy-Artense / LARODDE 2018 » dont je reconnais avoir pris connaissance, et je dégage de toute responsabilité les organisateurs. Je vous adresse ci-joint un chèque à l'ordre du Club Anciennes Sportives Historiques (C.A.S.H.) d'un montant correspondant au total général.

A, _____, le _____ Signature
 NOM : _____
 Prénom : _____

(*) Déjeuner du samedi et/ou dimanche.

Les pilotes n'ayant pas pris leurs repas réservés, ne pourront se les faire rembourser.



ENGAGEMENT PERSONNEL

Dans le cadre des journées organisées par le **Club Anciennes Sportives Historiques les 18 et 19 Août 2018**,

Je soussigné(s) :

M....., né(e) à (Dpt.....), le

Demeurant

Dégage le Club Anciennes Sportives Historiques (C.A.S.H.) de toutes responsabilités, au cas où je causerais par mon comportement, **volontairement ou involontairement**, de **manière directe ou indirecte** un dommage quel qu'il soit à un tiers, un usager ou à moi-même durant ma présence dans l'enceinte de la manifestation « Sancy-Artense /LARODDE 2018 ».

Je déclare également :

- Etre en bonne santé,
- N'être sous l'effet d'aucun traitement médicamenteux ou autre, de nature à altérer mes facultés au cours de ma présence dans l'enceinte de la manifestation,
- Avoir la pleine possession de mes facultés physiques et mentales,
- Plus généralement ne faire l'objet d'aucune incapacité physique permanente ou provisoire contradictoire avec la pratique de la conduite,
- Avoir pleine et entière conscience des risques liés au roulage sur le site de la manifestation « Sancy-Artense / LARODDE 2018 »,
- **Etre titulaire d'une assurance responsabilité civile à jour de cotisation.**
- **Accepter tout contrôle inopiné d'alcoolémie, qui pourrait être effectué pendant la durée de la manifestation.**
- Autoriser le C.A.S.H. à exploiter mon image pour toutes leurs publications gratuitement distribuées et non marchandes, électroniques et papier. Ma photo pourra être mise en ligne sur le site officiel du C.A.S.H., page et groupe existants ou créer, et sera susceptible d'apparaître dans les sites des partenaires, ou sur des annonces de presse aux côtés d'autres photos de participants. Cette autorisation d'exploitation de l'image est consentie sans aucune contrepartie financière ou matérielle.

Je renonce d'ores et déjà à engager toute action à l'encontre du Club Anciennes Sportives Historiques (C.A.S.H.) dès lors que :

- Je serais victime d'un accident dans l'enceinte de la manifestation,
- Ma responsabilité serait engagée par une personne morale ou physique à la suite d'un dommage, dont je serais à l'origine à l'occasion de ma présence dans l'enceinte de la manifestation.

Je m'engage à quitter immédiatement l'enceinte de la manifestation « Sancy-Artense / LARODDE 2018 » dès lors que je manquerais aux obligations figurant dans le règlement.

A, , le

Mention manuscrite « Lu et approuvé » + Signature

REGLEMENT
« Sancy-Artense / Larodde 2018 »

Article 1 - Inscription des véhicules à « Sancy-Artense / LARODDE 2018 ».

L'inscription est obligatoire, chaque participant doit :

- Prendre connaissance du présent règlement général,
- Remplir et signer un formulaire d'inscription,
- Joindre le règlement correspondant à l'ordre du Club Anciennes Sportives Historiques (C.A.S.H.),
- Fournir une photo de la voiture ainsi que la copie de la carte grise ou du passeport technique et contrôle technique,
- Fournir la photocopie du Permis de Conduire
- **L'attestation de l'assurance de la voiture à jour.**

Lors de l'inscription, les participants doivent choisir entre deux formules :

- Inscription samedi et dimanche
- Inscription samedi ou dimanche

Toute inscription est définitive et ne pourra être remboursée en cas de forfait. Les véhicules non-inscrits ne pourront accéder ni au parc participants, ni au site de roulage.

Article 2- Evolution site.

L'organisation vous informe qu'il s'agit d'une manifestation, de ce fait aucune notion de vitesse ne sera imposée et aucun chronométrage ne sera effectué. Cette manifestation, devra s'effectuer dans les règles de sécurité.

Article 3 – Confirmation d'inscription

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit impérativement être accompagnée du règlement correspondant.

Une fois la demande d'inscription validée, chaque participant recevra les différents éléments relatifs à la commande (badges, tickets repas, parkings, autocollants accès piste, bracelets chauffeur...). Ils leur seront remis le jour de la manifestation.

Article 4 – Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions sera effective dès que le nombre limite des inscriptions sera atteint soit 85 voitures maximum par jour.

Article 5 – Véhicules admissibles

Ne seront admis que les véhicules suivants et de belle présentation :

- Tous véhicules immatriculés avant le 31.12.1992, y compris « youngtimer »
- Après 1992 : Véhicules exceptionnels sur présentation de dossier, après acceptation de l'organisation.

Nous vous informons que les motos, side-car, karting et véhicules tout terrain 4X4 sont interdits sur le site.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un véhicule ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation.

Article 6 – Installation

Les installations pourront se faire à compter du vendredi 17 Août 2018 à partir de 16H00.

Article 7 – Composition et respect des plateaux de roulage

Afin de pouvoir apprécier les séances de roulage de la manifestation, différents plateaux seront composés par l'organisation de manière homogène en fonction des types de véhicules participants.. Les critères de sélection pour tel ou tel plateau seront en fonction de l'année de la voiture, de sa cylindrée et de sa motorisation. Chaque participant devra respecter son plateau et ne pas chercher à accéder au site dans le cadre d'un autre plateau sous peine d'exclusion. Il est indispensable de respecter l'homogénéité des plateaux pour la sécurité et pour la qualité de la manifestation.

Article 8 - « LARODDE 2018 »

Les voitures inscrites à la manifestation auront accès au site en fonction de leur plateau. En dehors de ces séances de roulage, un emplacement leur sera attribué par l'organisateur. Les participants devront se conformer aux instructions d'accès au site et regagner ce même emplacement après chaque séance de roulage.

Sur le parc participant, la vitesse est limitée à 20 km/h

Ne seront admis à la séance de roulage que les véhicules munis d'un autocollant de pare-brise de la couleur du groupe appelé.

Chaque participant doit avoir pris connaissance des drapeaux pouvant être agités par les responsables de poste pendant les séances de roulage (cf. drapeaux page suivante).

Nous vous rappelons les règles de la manifestation en cas de dommages aux véhicules : chacun est responsable de ses dégâts et ne peut rechercher en aucun cas la responsabilité d'un ou des autres participants, sauf en cas de faute grave avec intention de nuire.

Article 9 – Conducteurs et passagers

Chaque conducteur ou passager qui accède au site, le fait sous sa seule responsabilité. Les conducteurs doivent signer une décharge de responsabilité dégageant l'organisateur en cas de dommages corporels ou matériels, tant aux véhicules qu'aux glissières de sécurité.

Durant les séances de roulage par plateau, un seul passager au maximum est autorisé.

La présence d'un enfant de moins de 16 ans est interdite.

Le port du casque est obligatoire pour les conducteurs ET le passager des véhicules à caractère sportif.

IL EST INTERDIT DE ROULER AVEC LES VITRES OUVERTES. DES SANCTIONS SERONT APPLIQUEES .

Article 10 – véhicule d'assistance / remorques

Les autres véhicules de tourisme, remorques et 4x4 devront impérativement être garés dans un des parkings prévus à cet effet. Ils ne pourront donc pas accéder sur le parcours.

Article 11 – Repas

*Un service traiteur sera mis à disposition des participants. Ces repas assis seront servis sous chapiteau en extérieur. Si vous souhaitez partager ce moment de convivialité merci de passer commande (cf. formulaire d'inscription). **RAPPEL : Le repas conducteur du midi est inclus dans l'inscription.***

Article 12 – Camping

Une zone camping sera gracieusement mise à disposition des participants.

Article 13 – Assurance

Responsabilité Civile organisateur : Elle couvre tous ceux qui participeront à l'organisation, y compris sur le site (dans le cadre de leur affectation) ainsi que les spectateurs, (sauf ceux se trouvant irrégulièrement sur le site). **Les conducteurs accèdent au site sous leur seule responsabilité.**

Assurance Individuelle Accident : Cette assurance a été souscrite pour tous les pilotes et passagers. Le détail des conditions de cette assurance est disponible auprès du C.A.S.H.

L'organisateur est également déchargé de toute responsabilité pour les véhicules exposés dans le parc participants.

Article 14 – Respect du règlement

Conformément à ce qu'il a signé, dans sa demande d'engagement, chaque participant s'engage à respecter le règlement dans la joie et la bonne humeur, pour faire de ce rendez-vous un moment inoubliable et en toute convivialité.

Drapeaux principaux



Drapeaux Jaune Agité : ralentissez, ne doublez pas. Soyez prêt à changer de direction ou à suivre une trajectoire inhabituelle. Il y a un ***danger sur la cote.***



Drapeau rouge : Signal **d'arrêt absolu.**

A, , le

Mention manuscrite « Lu et approuvé » :

Signature

REGLEMENT

« Sancy-Artense / Larodde 2018 »

Article 1 - Inscription des véhicules à « Sancy-Artense / LARODDE 2018 ».

L'inscription est obligatoire, chaque participant doit :

- Prendre connaissance du présent règlement général,
- Remplir et signer un formulaire d'inscription,
- Joindre le règlement correspondant à l'ordre du **Club Anciennes Sportives Historiques (C.A.S.H.)**,
- Fournir une photo de la voiture ainsi que la copie de la carte grise ou du passeport technique et contrôle technique,
- Fournir la photocopie du Permis de Conduire
- **L'attestation de l'assurance de la voiture à jour.**

Lors de l'inscription, les participants doivent choisir entre deux formules :

- Inscription samedi et dimanche
- Inscription samedi ou dimanche

Toute inscription est définitive et ne pourra être remboursée en cas de forfait. Les véhicules non-inscrits ne pourront accéder ni au parc participants, ni au site de roulage.

Article 2- Evolution site.

L'organisation vous informe qu'il s'agit d'une manifestation, de ce fait aucune notion de vitesse ne sera imposée et aucun chronométrage ne sera effectué. Cette manifestation, devra s'effectuer dans les règles de sécurité.

Article 3 – Confirmation d'inscription

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit impérativement être accompagnée du règlement correspondant.

Une fois la demande d'inscription validée, chaque participant recevra les différents éléments relatifs à la commande (badges, tickets repas, parkings, autocollants accès piste, bracelets chauffeurs...). Ils leur seront remis le jour de la manifestation.

Article 4 – Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions sera effective dès que le nombre limite des inscriptions sera atteint soit 85 voitures maximum par jour.

Article 5 – Véhicules admissibles

Ne seront admis que les véhicules suivants et de belle présentation :

- Tous véhicules immatriculés avant le 31.12.1992, y compris « youngtimer »
- Après 1992 : Véhicules exceptionnels sur présentation de dossier, après acceptation de l'organisation.

Nous vous informons que les motos, side-car, karting et véhicules tout terrain 4X4 sont interdits sur le site.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un véhicule ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation.

Article 6 – Installation

Les installations pourront se faire à compter du vendredi 17 Août 2018 à partir de 16H00.

Article 7 – Composition et respect des plateaux de roulage

Afin de pouvoir apprécier les séances de roulage de la manifestation, différents plateaux seront composés par l'organisation de manière homogène en fonction des types de véhicules participants.. Les critères de sélection pour tel ou tel plateau seront en fonction de l'année de la voiture, de sa cylindrée et de sa motorisation. Chaque participant devra respecter son plateau et ne pas chercher à accéder au site dans le cadre d'un autre plateau sous peine d'exclusion. Il est indispensable de respecter l'homogénéité des plateaux pour la sécurité et pour la qualité de la manifestation.

Article 8 - « LARODDE 2018 »

Les voitures inscrites à la manifestation auront accès au site en fonction de leur plateau. En dehors de ces séances de roulage, un emplacement leur sera attribué par l'organisateur. Les participants devront se conformer aux instructions d'accès au site et regagner ce même emplacement après chaque séance de roulage.

Sur le parc participant, la vitesse est limitée à 20 km/h

Ne seront admis à la séance de roulage que les véhicules munis d'un autocollant de pare-brise de la couleur du groupe appelé.

Chaque participant doit avoir pris connaissance des drapeaux pouvant être agités par les responsables de poste pendant les séances de roulage (cf. drapeaux page suivante).

Nous vous rappelons les règles de la manifestation en cas de dommages aux véhicules : chacun est responsable de ses dégâts et ne peut rechercher en aucun cas la responsabilité d'un ou des autres participants, sauf en cas de faute grave avec intention de nuire.

Article 9 – Conducteurs et passagers

Chaque conducteur ou passager qui accède au site, le fait sous sa seule responsabilité. Les conducteurs doivent signer une décharge de responsabilité dégageant l'organisateur en cas de dommages corporels ou matériels, tant aux véhicules qu'aux glissières de sécurité.

Durant les séances de roulage par plateau, un seul passager au maximum est autorisé.

La présence d'un enfant de moins de 16 ans est interdite.

Le port du casque est obligatoire pour les conducteurs ET le passager des véhicules à caractère sportif.

IL EST INTERDIT DE ROULER AVEC LES VITRES OUVERTES. DES SANCTIONS SERONT APPLIQUEES .

Article 10 – véhicule d'assistance / remorques

Les autres véhicules de tourisme, remorques et 4x4 devront impérativement être garés dans un des parkings prévus à cet effet. Ils ne pourront donc pas accéder sur le parcours.

Article 11 – Repas

*Un service traiteur sera mis à disposition des participants. Ces repas assis seront servis sous chapiteau en extérieur. Si vous souhaitez partager ce moment de convivialité merci de passer commande (cf. formulaire d'inscription). **RAPPEL : Le repas conducteur du midi est inclus dans l'inscription.***

Article 12 – Camping

Une zone camping sera gracieusement mise à disposition des participants.

Article 13 – Assurance

Responsabilité Civile organisateur : Elle couvre tous ceux qui participeront à l'organisation, y compris sur le site (dans le cadre de leur affectation) ainsi que les

spectateurs, (sauf ceux se trouvant irrégulièrement sur le site). **Les conducteurs accèdent au site sous leur seule responsabilité.**

Assurance Individuelle Accident : Cette assurance a été souscrite pour tous les pilotes et passagers. Le détail des conditions de cette assurance est disponible auprès du C.A.S.H.

L'organisateur est également déchargé de toute responsabilité pour les véhicules exposés dans le parc participants.

Article 14 – Respect du règlement

Conformément à ce qu'il a signé, dans sa demande d'engagement, chaque participant s'engage à respecter le règlement dans la joie et la bonne humeur, pour faire de ce rendez-vous un moment inoubliable et en toute convivialité.

Drapeaux principaux



Drapeaux Jaune Agité : ralentissez, ne doublez pas. Soyez prêt à changer de direction ou à suivre une trajectoire inhabituelle. Il y a un **danger sur la cote.**



Drapeau rouge : Signal **d'arrêt absolu.**

Exemplaire à conserver